

**Compte Rendu du conseil municipal  
04380 Le CASTELLARD-MELAN**

**Séance du 26 Avril 2022 à 18H30**

Date de la convocation : 19/04/2022

Sont Présents : Chantal BARDIN, Cédric BREISSAND, Olivier RAMBEAUX,  
Frédéric DELAYE (arrive à 18h45), Elisabeth DUCHATELET, Jérôme DENEUVE

Excusés : Mélanie MENGHINI,

Mme Chantal BARDIN ouvre la séance à 18 h 32

Le conseil nomme Olivier RAMBEAUX, secrétaire de séance.

**ORDRE DU JOUR**

- 1) Validation du conseil municipal du 03 Février 2021
- 2) Vote du compte administratif 2021 et compte de gestion 2021
- 3) Tarifs communaux
- 4) Vote du taux des taxes locales
- 5) Subventions aux associations
- 6) Vote du budget primitif 2022
- 7) Affectation des résultats 2021 et vote du BUDGET GENERAL
- 8) Délibération CDG
- 9) Délibération matériel mairie
- 10) Délibération ONF
- 11) Délibération Fourrière
- 12) Délibération plaques numéro et plaques de rue (adressage)
- 13) Arrêté P2A
- 14) Questions diverses

.....

**1) Validation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 03 Février  
2022 :**

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

POUR : 5

## 2) D2022/05 Vote du compte administratif 2021 et compte de gestion 2021

Madame Elisabeth DUCHETELET, première adjointe, présente le compte administratif qui s'établit comme suit :

<b>Fonctionnement</b>	<b>Investissement</b>
Recettes <b>77228.33 €</b>	Recettes <b>17 983,32 €</b>
Dépenses <b>34 166.28 €</b>	Dépenses <b>34 230.37 €</b>
Excédent 2021 <b>43 062.05 €</b>	Déficit 2021 <b>16 247,05 €</b>
<b>Excédent de clôture 2021</b> <b>43 062.05 €</b>	Excédent 2020 reporté ; <b>39 942,92 €</b>
	<b>Excédent de clôture 2021</b> <b>23 695.87 €</b>
	Reste à réaliser sur 2021 : Dépenses reportées 0.00 €

Hors la présence de Madame le Maire,

- Le compte administratif du budget principal de l'année 2021 est approuvé
- Le compte de gestion 2021 du budget principal présenté par le Trésorier Principal est approuvé

Contre : 0                      Abstention : 0                      Pour : 4

## 3) D2022/06 TARIFS COMMUNAUX

Après délibérations, le conseil municipal décide de maintenir pour 2022 les tarifs communaux 2021, soit :

- ✓ **Prix du bois d'affouage**, le stère est à 15 Euros le m<sup>3</sup>
- ✓ **Tarif et durée des concessions funéraires**, 150 € pour 30 ans

Contre : 0                      Abstention : 0                      Pour : 6

## 4) D2022/07 VOTE DU TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES

Madame le Maire informe le conseil municipal que la base d'imposition du foncier bâti passe de **43 193 €** à **47 200 €**.

Le foncier non bâti de **8821 €** à **8800€**.

En maintenant les taux actuels le montant des produits s'élève à **14 803 €**.

Après délibérations, le conseil municipal décide du maintien des taux tels que présenté dans l'état prévisionnel soit :

- Taxe foncière bâti **26.18%**
- Taxes foncières non bâti **27.80%**

Pour un produit attendu de	<b>14 803.00 €</b>
Allocations compensatrices	<b>325.00 €</b>
Prélèvement FNGIR	<b>2 008.00 €</b>

Contre : 0                      Abstention : 0                      Pour : 6

### 5) D 2022/08 SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Madame le Maire présente au conseil municipal les demandes de subventions reçues et les propositions suivantes :

- GDA **50.00 €**
- OISDB **200.00 €**
- ADMR **200.00 €**
- FSL arrondi **40.00 €**
- APET  
(école Thoard) **50.00 €**
- LIBERATHOARD **35.00 €**
- 
- Pour un TOTAL de : **575.00 €**

Après délibérations, le conseil municipal approuve les propositions de subventions présentées pour un montant de **575.00 €**, qui sera inscrit au budget primitif.

Concernant la subvention ADMR, mesdames BARDIN, DUCHATELET, directement concernées, ne prennent pas part au vote.

Concernant la subvention GDA, messieurs BREISSAND et DELAYE directement concernés ne prennent pas part au vote

Concernant la subvention LEBERATHOARD Madame DUCHATELET ne prend pas part au vote

Contre :	0	Abstention :	0	Pour :	4 (ADMR)
	0		0		4 (GDA)
	0		0		5 (LIBERATHOARD)
	0		0		6 (OISDB,
FSL, APET)					

## 6) D 2022/09 AFFECTATION DU RESULTAT et vote du BUDGET PRINCIPAL et BUDGET PRIMITIF 2022

Le Conseil Municipal,

- Constate les résultats suivants votés au compte administratif 2021 :

Excédent de fonctionnement : **43 062.05 €**

Excédent d'investissement : **23 695.87 €**

- Proposition d'affecter **43 062.05 €** en investissement au budget général,

Madame Le Maire soumet au Conseil Municipal le projet de budget primitif qui se résume comme suit :

Fonctionnement : Recettes **86 078,24 €**

Dépenses **86 078.24 €**

Investissement : Recettes **245 272.92 €**

Dépenses **245 272.92 €**

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des présents, adopte le budget principal 2022 tel que présenté ci-dessus.

Contre : 0                      Abstention : 0                      Pour : 6

## 8) D022/10 Délibération CDG

Madame le Maire informe son conseil municipal que Le CDG (centre de Gestion) a validé le projet de délibération sur le temps de travail des agents sur la fixation de la durée hebdomadaire et du cycle de travail ainsi que sur la journée de solidarité.

Le temps de travail est fixé à 35h car la délibération fixe la règle générale, que nos agents soit à temps partiel sur plusieurs communes relève d'organisation interne.

Après délibération le conseil municipal décide d'adopter la proposition de délibération présentée et approuvée par le CDG.

CONTRE : 0                      ABSTENTION : 0                      POUR : 6

## 9) D 2022/11 Délibération matériel mairie



police administrative spéciale vers la Présidente de l'agglomération, dans les domaines de la collecte des déchets et de l'assainissement, seront reconduits. Il s'agit de pouvoirs règlementaires, n'ôtant en aucun cas le pouvoir de police générale du Maire.

Les pouvoirs de police administrative spéciale dans les autres domaines de compétences continueront d'être exercés par le Maire.

Afin de mettre en œuvre cette proposition, chaque Maire doit prendre **un arrêté** afin de s'opposer au transfert des pouvoirs de police dans les autres domaines visés par la Loi, à savoir : aires d'accueil des gens du voyage, voirie, habitat.

Le Conseil Municipal valide cet arrêté et autorise Madame Le Maire à le prendre.

## **14) Questions diverses**

### **Chantier de jeune scout**

- Madame le Maire fait part à son conseil municipal d'une proposition de chantier de jeunes par le camp des scouts cet été.
- Une proposition de débroussaillage du sentier qui va du lieu du camp des scouts à la grande maison nous est faite,

Après étude de la proposition, le Conseil Municipal est tout à fait d'accord pour cette proposition, le chemin étant entretenu par l'ADIT mais des repousses pourront avoir lieu pendant l'été.

Une autre proposition leur est faite, relative au raccourci pour l'accès au Vieux Mélan à partir de la route de l'Hysope. Ceci bien évidemment si le climat le permet et selon l'outillage utilisé.

- D'autre part, Concernant l'autorisation de faire du feu, ils vont élargir leur demande cette année en menant certains chantiers. La demande partira avant fin-avril, pour :
  - Demande pour le four à pain, comme l'an dernier
  - Demande pour quelques kitchenettes - en leur rajoutant un avaloir + une grille pour arrêter les étincelles + 10m<sup>2</sup> de surface de sable/gravier
  - Demande pour un feu de veillée - en ajoutant une cloche à feu

### **Fête des Monges 30 Juillet 2022**

Comme convenu lors de notre comité syndical du 8 avril dernier à Barles, la prochaine fête des Monges se déroulera le samedi 30 juillet prochain.

Suite au forfait de la commune de La Robine elle sera organisée à Bayons.

Considérant que, compte-tenu du délai trop court ils ne seront pas en mesure d'organiser cette manifestation dans le "format" traditionnel, ils proposent une version plus légère (un peu comme l'année dernière) à savoir que les randonneurs seraient accueillis à Esparron pour partager un repas tiré du sac (tables et chaises installées sur la place), la commune offrirait le traditionnel verre de l'amitié et le syndicat pourrait offrir le dessert. L'après-midi se poursuivrait en musique.

Si des randonneurs désirent organiser un départ depuis Fontbelle et participer à la fête, il est important que nous soyons prévenus avant le 6 mai prochain.

D'autre part un calendrier a été établi afin que chaque commune ait le temps d'organiser dans les temps, cette fête très appréciée :

2022 Bayon, 2023 Auzet, 2024 Castellard Mélan, 2025 Clamensane, 2026 Barles, 2027 Authon

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h45

Affichage le 29 Avril 2022